



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS



INSTITUT  
DE VEILLE SANITAIRE



# CONSOMMATION DE POISSONS D'EAU DOUCE ET IMPRÉGNATION AUX PCB

## LANCEMENT D'UNE ÉTUDE NATIONALE

> Les polychlorobiphényles ou PCB sont des composés chimiques potentiellement dangereux pour l'Homme sur le long terme. Ils sont **interdits** en France depuis 1987.

> Ces dérivés chlorés sont persistants dans l'environnement et peuvent s'accumuler dans la chaîne alimentaire en particulier dans certains poissons de plusieurs cours d'eau français.

> Pour répondre à cette question, le **ministère chargé de la Santé** finance une étude nationale dite « d'imprégnation » coordonnée par l'**Agence française de sécurité sanitaire des aliments**, en collaboration avec l'**Institut de veille sanitaire**.

Les  
consommateurs  
de poissons de rivière  
ont-ils été plus exposés  
aux PCB que  
la population  
générale?

> Cette étude permettra de définir, selon les espèces de poisson et par population cible, des fréquences de consommation sans danger pour l'Homme.

> L'étude a débuté en **mars 2009**. Elle concerne les foyers de **pêcheurs amateurs** sur six zones de pêche ainsi que, depuis novembre, les foyers de **pêcheurs professionnels** sur ces sites. Plusieurs mois de collecte et d'analyse des données sont nécessaires. Les recommandations détaillées seront disponibles en février 2011.

> Cette étude s'intègre plus largement dans le **plan national d'actions sur les PCB** lancé en février 2008 par les ministères chargés de l'Écologie, de l'Agriculture et de la Santé pour une meilleure gestion des risques liés aux PCB.





## LES PCB EN BREF

Les PCB, également connus sous le nom de pyralène, ont été produits par l'Homme pour la première fois en 1929. Ils ont été largement utilisés dans l'industrie jusqu'aux années 80, notamment comme isolants électriques. Leur utilisation est aujourd'hui complètement interdite en France et dans de nombreux pays.

- > Les PCB sont **persistants et s'accumulent dans l'environnement** (dans les sols, les sédiments et les animaux).
- > L'homme est exposé aux PCB essentiellement par la consommation de produits gras d'origine animale : poissons, viandes et produits laitiers. Toute la population française est exposée à d'infimes quantités de PCB par

l'alimentation générale. L'exposition d'une partie de la population dépasse les doses journalières tolérables actuelles<sup>(1)</sup>.

> Les connaissances scientifiques actuelles sur l'effet sanitaire des PCB sur l'homme sont encore incomplètes. Aujourd'hui, il est avéré que la toxicité des PCB est essentiellement liée à leur accumulation dans l'organisme **sur le long terme. Ainsi, l'exposition ponctuelle aux PCB par l'intermédiaire d'un aliment très contaminé n'aura pas d'impact sur la santé.**

En revanche, pour des niveaux d'exposition faibles mais sur le long terme, les principaux effets critiques mis en évidence sont des effets sur le développement mental et moteur chez le jeune enfant exposé pendant la grossesse et l'allaitement. Des effets ont également été mis en évidence sur le foie chez l'adulte. Les PCB sont reconnus comme probablement cancérigènes pour l'homme<sup>(2)</sup>. Par ailleurs, des

effets toxiques ont été identifiés chez des populations fortement exposées professionnellement ou à l'occasion d'un accident (effets sur la peau, le système nerveux, le foie, le système immunitaire, le système endocrinien, la reproduction et le développement).

> Les teneurs sanguines en PCB sont le reflet des **expositions cumulées et passées** des individus. Elles dépendent principalement de l'âge, de la corpulence et du régime alimentaire.

Aujourd'hui, les connaissances scientifiques sont encore insuffisantes pour définir précisément des teneurs sanguines à partir desquelles des risques pour la santé pourraient exister.



<sup>(1)</sup> La dose journalière tolérable est la quantité de substance qui peut être quotidiennement ingérée par le consommateur, tout au long de sa vie, sans effets néfastes pour sa santé.

<sup>(2)</sup> Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé les PCB comme cancérigènes probables (groupe 2A) chez l'Homme (niveau de preuves limité chez l'Homme mais niveau de preuves suffisant chez l'animal).



# POURQUOI CETTE ÉTUDE ET OÙ VA-T-ELLE SE DÉROULER ?

## LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

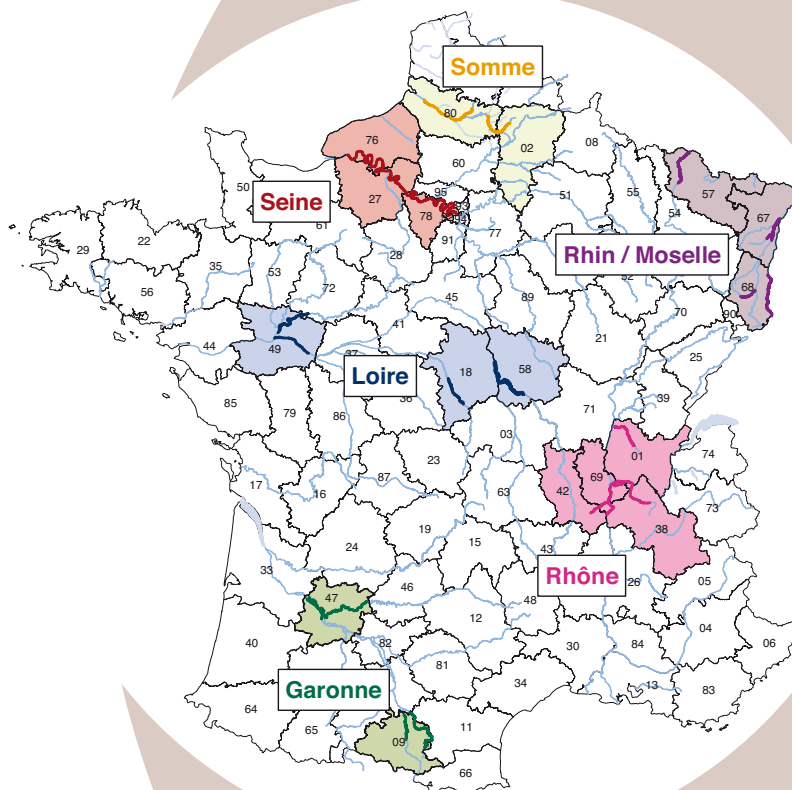
- > Mesurer et comparer l'imprégnation, c'est-à-dire les teneurs sanguines en PCB chez des **consommateurs** et des **non consommateurs de poissons de rivière dans des zones de pêche contaminées et des zones de pêche non contaminées par les PCB**. Les dioxines, proches des PCB par leur structure chimique et leurs effets sur la santé, sont également mesurées dans le cadre de cette étude.
- > Identifier la contribution des poissons d'eau douce à l'imprégnation (par rapport aux autres aliments susceptibles de contenir aussi des PCB) et définir, selon les espèces de poisson et par population cible, des **fréquences de consommation** sans danger pour l'homme, comme au Canada ou aux États-Unis.



## LES ZONES D'ÉTUDES

L'étude concerne au total 900 km de cours d'eau de niveaux de contamination en PCB variables et représentatifs de la situation générale des cours d'eau en France.

Elle se déroule sur **six zones** de pêche différentes :



**4 zones** contaminées par les PCB : sur des secteurs de la Seine, la Somme, le Rhône, le Rhin et leurs affluents ;

**2 zones** non contaminées par les PCB : sur des secteurs de la Loire, la Garonne et leurs affluents.

# QUI EST CONCERNÉ ET EN QUOI CONSISTE LA PARTICIPATION ?



L'étude est réalisée auprès de 900 foyers de pêcheurs amateurs ou professionnels, adhérents à une Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) ou à une Association agréée de pêche professionnelle, située dans l'une des zones de pêche de l'étude. Environ 100 associations et 20 fédérations départementales ou inter-départementales de pêche sont impliquées, sous la coordination de la Fédération nationale de la pêche en France (FNPF) pour les pêcheurs amateurs et du Comité national de la pêche professionnelle en eau douce (CONAPPED) pour les pêcheurs professionnels.

Chaque foyer de pêcheur résidant dans l'une des zones de pêche de l'étude peut être sollicité pour y participer, après **tirage au sort aléatoire** pour garantir la qualité scientifique du protocole de l'étude. Le pêcheur et/ou l'un des membres adultes de son foyer sera retenu pour participer à l'étude.

Les personnes contactées ne sont pas obligées d'accepter. Toutefois, cette participation est extrêmement précieuse car elle contribue à l'effort de recherche en santé publique.

Cette étude a débuté en mars 2009. L'exploitation des données par l'Afssa et l'InVS démarrera en 2010 et se poursuivra jusqu'en 2011. Il s'agira d'étudier la relation entre la consommation et le niveau de contamination de poissons d'eau douce d'une part, et les teneurs sanguines en PCB et dioxines des participants de l'étude, d'autre part. Les résultats individuels seront communiqués aux participants en 2011.

Les participants sont invités à :

> décrire, lors d'un premier contact téléphonique avec le pêcheur, leurs habitudes de pêche et de consommation de poissons pêchés, ainsi que celles des membres de leur foyer ;

> décrire plus en détail leurs habitudes alimentaires et leur environnement de vie lors d'un entretien à domicile ;

> se prêter à un examen de santé (qui pourra être effectué soit dans le laboratoire d'analyses médicales le plus proche soit directement à domicile). Cet examen comprend une appréciation de l'état général de santé ainsi qu'une prise de sang pour mesurer les teneurs en PCB et dioxines.

L'Institut de Sondages Lavalle (ISL) est chargé de la réalisation de cette partie de l'étude.

L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) complète cette étude par la mesure des teneurs en PCB et dioxines dans des poissons prélevés sur les six zones de pêche de l'étude.

## POUR EN SAVOIR PLUS...

Site internet Afssa :  
[www.afssa.fr](http://www.afssa.fr)

Site internet InVS :  
[www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)

Site internet du ministère  
chargé de la Santé :  
[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)



## CONFIDENTIALITÉ ET DROIT D'ACCÈS

Toutes les données collectées dans le cadre de cette étude sont strictement confidentielles. Conformément à l'article 40 de la loi « informatique et libertés » du 7 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant pendant toute la durée de cette étude.